Mobilisation pour l'Assemblée générale de la Caisse des Congés Spectacles du 29 septembre

Le 15 septembre 2014

Bonjour,

l'Assemblée générale de la Caisse des Congés du 5 septembre n'a pu se tenir, faute de quorum : **elle est donc reportée au 29 septembre 2014**. Un Conseil d'administration s'est tenu au cours duquel **nous avons obtenu que la mobilisation des pouvoirs puisse s'étendre jusqu'au 23 septembre pour la nouvelle AG du 29 septembre.**

Vous pouvez donc encore exprimer votre voix :

- **en vous présentant à l'Assemblée générale** qui se tiendra à 10h, le 29 septembre, au n°74 rue Jean Bleuzen à Vanves - ligne 13, arrêt Malakoff-Plateau de Vanves

- **Ou en faisant parvenir un pouvoir jusqu'au mardi 23 septembre inclus**
  - Par mail : administration.institutionnelle@audiens.org
  - Par fax : 0 173 173 013
  - Par courrier : Administration institutionnelle Congés Spectacles – 74 rue Jean Bleuzen – 92170 Vanves

La mobilisation est pour l'instant assez faible, compte tenu de l'agenda et des délais impartis jusque-là.

Cette prolongation du temps de mobilisation est particulièrement importante, il faut nous en saisir : les évolutions qui transforment le fonctionnement de la Caisse des Congés Spectacle ne doivent pas pouvoir s'effectuer sans que les entreprises indépendantes du spectacle ne se soient exprimées.

Pour rappel, des aménagements réglementaires devront être effectués faisant suite notamment à la transformation statutaire de la Caisse, d'une part pour garantir un meilleur fonctionnement et d'autre part pour assurer une harmonisation de l'organisation et des procédures avec celles d'Audiens, devenu employeur du personnel de la Caisse des Congés. Le règlement financier et le règlement du régime doivent donc être adaptés.

En tant que représentants des entreprises indépendantes du spectacle soutenus par l'UFISC, nous restons vigilants à ce que ces aménagements réglementaires s'inscrivent réellement dans la perspective d'une amélioration du service et du fonctionnement de la Caisse, en cohérence avec les principes de solidarité que nous portons.

En l'occurrence, il nous semble que les rénovations et transformations proposées vont dans le bon sens en ce qu'elles devraient permettre de simplifier et d'améliorer de façon significative les relations entre les usagers et la Caisse. De plus, les règlements financier et du régime permettront que la gestion effectuée par Audiens prenne effet dans de bonnes conditions, modalité indispensable au succès réel du partenariat entre la Caisse et Audiens.
C'est pourquoi, si vous le souhaitez, nous vous invitons à voter en faveur des résolutions.
Cependant, vous n'avez pas l'obligation de remplir cette partie du pouvoir.

Pour adresser votre pouvoir, voir le mode d'emploi suivant :

- **si vous avez déjà adressé un pouvoir pour l'AG du 5 septembre, celui-ci reste valable pour le 29 septembre**
- **si vous n'avez pas encore adressé de pouvoir, le bulletin vierge initial du 5 septembre reste valable pour le faire (même s'il n'a pas été réédité avec les nouvelles dates d'AG et de date limite pour le renvoi des pouvoirs)**
- **Si vous l'avez encore en votre possession, utilisez-le, si vous ne l'avez plus, vous trouverez ci-joint un pouvoir vierge**

Merci de bien suivre les indications précisées ci-dessous pour le remplir.

MODE D'EMPLOI

- **Si vous utilisez le pouvoir vierge** : renseignez impérativement votre **raison sociale** et votre **numéro d'adhérent** à la Caisse des Congés Spectacles

- **Si vous êtes adhérent du SCC, du Synavi ou du SMA**, merci de compléter la ligne : « représentant désigné par l'organisation professionnelle » par :

SCC ou

Synavi ou

SMA

C'est l'organisation qui mandatera un représentant 3 jours avant la tenue de l'AG. Vous n'avez donc pas à indiquer un représentant nominatif pour votre syndicat.

- **Si vous n'êtes pas adhérent d'un des trois syndicats ci-dessus, merci de DESIGNER NOMINATIVEMENT l'un(e) des représentant(e)s d'entreprises élu(e)s en complétant la ligne « Donne pouvoir à M…. représentant l'entreprise…. »**

A noter : tout pouvoir non nominatif est réputé nul.

Rémy Bovis - Coopérative de Rue et de Cirque **ou**

Eliane Brunet – La Clef **ou**

Yannis Jean – Asso Le Pied sur la Tête – Cirque Bang Bang

ATTENTION : vous devez désigner soit une organisation, soit un représentant d'entreprise. Tout pouvoir portant une double désignation sera réputé nul.

MERCI DE SIGNALER A VOTRE SYNDICAT OU AU REPRESENTANT D'ENTREPRISE QUE VOUS LUI DONNEZ VOTRE POUVOIR en lui précisant directement ; ou en mettant en copie de l'envoi du mail l'adresse suivante : laura.aufrere@ufisc.org ; ou en adressant une copie du fax au numéro suivant : 01 42 49 53 64.

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à vos questions, et nous vous tiendrons informés du déroulement de l'AG du 29 septembre.

Les administrateurs de la Caisse des Congés Spectacles soutenus par l'UFISC

M. Yannis JEAN, secrétaire ; M. Rémy BOVIS, membre du bureau ; Mme Eliane BRUNET ; M. Gilbert POUILLE ; M. David MOREL